

Le journal de Thionville-Hayange

LE RÉPUBLICAIN LORRAIN

Mercredi 14 Décembre 2011

www.republicain-lorrain.fr

Discriminé pour avoir réclamé ses heures sup ?



Photo Pierre HECKLER

Des manifestants mobilisés par la CFTC ont fait entendre leurs protestations, hier à Thionville, devant l'agence d'intérim Manpower.

Ils dénonçaient « une discrimination à l'embauche » d'un salarié qui aurait compromis ses chances en réclamant le paiement de ses heures sup.

> En page 2

Intérimaire écarté pour avoir réclamé ses heures sup

Il est cariste, bossueur, chef de famille, désormais sans emploi. Son erreur aurait été de réclamer le paiement de ses heures supplémentaires effectuées en intérim. La CFTC a manifesté hier en dénonçant une discrimination.

Du bruit, beaucoup de bruit, hier en début d'après-midi rue de la Vieille-Porte à Thionville. Une quinzaine de personnes estampillées CFTC ont manifesté devant l'agence Manpower tertiaire pour protester contre le traitement réservé à un travailleur intérimaire, cariste de profession. Pour donner de la voix, ils avaient déplacé une voiture du syndicat équipée de haut-parleurs. Les chants de Noël ont été étouffés toute l'après-midi et personne dans le quartier n'a rien perdu des revendications. Entre slogans et rappels des textes de loi, la CFTC a sorti l'artillerie lourde pour se faire entendre. Las, les demandes de rencontre avec le responsable d'agence sont restées vaines. Sur la porte, un écriteau indiquait que les locaux étaient exceptionnellement fermés pour l'après-midi. Porte close.

Pourtant, les responsables CFTC ont utilisé des termes graves, évoquant une « discrimination à l'embauche. » Après plusieurs missions d'intérim, ce cariste s'était vu signifier une fin de mission par courrier, quelques jours après avoir réclamé et obtenu le règlement de ses heures

supplémentaires pour la deuxième fois de suite, soit 200 à 300 € par mois. Par deux fois, le syndicat s'est mobilisé pour faire valoir les droits de ce père de famille : « Il a fallu intervenir en réunion des délégués du personnel pour obtenir une régulari-

sation. Mais le mois suivant, la même chose s'est produite. Après la mise à jour, la fin de mission a suivi ».

Pourtant, jusque-là, le salarié était bien considéré, au point, explique-t-il, « de figurer sur une liste de pré-embauche ».



Un groupe de manifestants mobilisés par la CFTC a assuré une animation insolite hier après-midi rue de la Vieille-Porte, devant l'agence d'intérim Manpower. Photo Pierre HECKLER

« Il avait fait son temps dans l'entreprise »

Par téléphone, le responsable d'agence de Manpower s'est inscrit en faux quant aux reproches formulés. « Ce monsieur avait fait son temps

dans l'entreprise, qui a décidé de mettre fin à sa mission. Les revendications syndicales nous semblent étranges car nous avons fait ce qu'il fallait pour répondre à sa demande. Il a choisi de les décliner, or il exerce un métier pour lequel nous n'avons pas énormément de clients. Concernant ses rémunérations, tout a été réglé. Nous n'avons aucune demande le concernant en attente. Nous avons la conscience tranquille. »

« Manpower a proposé trois autres missions à l'intérimaire, mais qui n'étaient pas identiques, ni au niveau horaire ni au niveau des avantages et salaires », objecte la CFTC, qui réclame que le salarié ne soit pas pénalisé. « Vous vous rendez compte, au même moment qu'il recevait sa lettre, il y avait des annonces pour des missions de cariste dans la même entreprise ! dénonce la déléguée du personnel. S'il n'avait pas réclamé le paiement de ses heures, il y serait encore. »

En fin d'après-midi, la direction de Manpower a annoncé que le salarié serait reçu individuellement pour « examiner ses demandes ».